

# LE SURLOYER OU SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ

OPAC SAVOIE a l'obligation tous les ans d'enquêter sur les ressources des locataires.

## LE BUT DE CETTE LOI ?

– Savoir si vous dépassez les plafonds de ressources pour habiter un logement social.

– Si c'est le cas, un surloyer est calculé et facturé.

## RÉPONSE À L'ENQUÊTE OBLIGATOIRE

1) En octobre, vous recevez un questionnaire

2) Complétez-le correctement

3) Rassemblez les pièces suivantes :

- copie du dernier avis d'impôt sur le revenu de toutes les personnes qui occupent le logement
- les autres pièces justificatives

4) Envoyez le tout à OPAC SAVOIE par voie postale **avant la date limite indiquée**

## NON RÉPONSE OU RETARD = FRAIS

- jusqu'à **2 000 € facturés** (selon les secteurs géographiques)
- indemnités pour **frais de dossier** non remboursées

## TRAITEMENT

OPAC SAVOIE vérifie et enregistre vos informations

Si vous êtes soumis au SLS, vous recevrez un courrier vous informant du montant rajouté à votre loyer.

